

**COMMUNE DE BILTZHEIM**  
**68127**

**ARRETE N° 24/2021**  
**Portant sur la réglementation de la circulation en forêt**  
**pour l'organisation du Festival auto-moto 2021.**

Le Maire de BILTZHEIM,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 à L.2213-5 et L.2542-1 à L.2542-4 relatifs aux Pouvoirs de Police du Maire ;

**Vu** la loi n° 91-2 du 3 janvier 1991 relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du code des communes ;

**Vu** le décret n° 92-258 du 20 mars 1992 portant modification du Code de la route et application de la loi n° 91-2 du 3 janvier 1991 relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du Code des Communes ;

**Considérant** la demande d'autorisation de l'association Festival AUTO-MOTO du 25 février 2021, représentée par M. François RINALDI, pour organiser plusieurs manifestations entre le 11 juin et le 11 novembre 2021,

**Considérant** qu'il est nécessaire de réglementer la circulation sur deux chemins périphériques à l'Anneau du Rhin pendant la durée du festival 2021.

**A R R E T E**

**Art. 1-** La circulation sur les chemins à l'entrée de l'Anneau du Rhin en venant de la RD 18 bis et le chemin le long de la RD8 depuis le chemin Hartweg sera modifiée aux dates suivantes :

- 11-12-13 juin, 14<sup>ème</sup> édition de la Drift Cup Internationale, organisée par l'association Moto Show Organisation (MSO)
- 18-19-20 juin, 5<sup>ème</sup> édition du Trophée Tourisme Endurance FFSA, organisée par l'association Sportive Automobile de l'Anneau du Rhin (ASA ADR)
- 26-27 juin : 15<sup>ème</sup> édition du Championnat d'Alsace de Moto, organisée par l'association Moto Club Passion Vitesse (MCPV)
- 28-29 août, 2<sup>ème</sup> édition des Coupes de France Promosport FFM, organisée par l'association Moto Club Passion Vitesse (MCPV)
- 10-11 septembre, 35<sup>ème</sup> édition des 500 Nocturnes, organisée par l'association Sportive Automobile de l'Anneau du Rhin (ASA ADR)
- 18-19 septembre, 2<sup>ème</sup> édition du Trophée Nostalgie, organisée par l'Association Sportive Automobile de l'Anneau du Rhin (ASA ADR)
- 11 novembre, 7<sup>ème</sup> édition du Super Slalom de l'Anneau du Rhin, organisée par l'association Sportive Automobile de l'Anneau du Rhin (ASA ADR).

Ces autorisations courent à partir de 0h00 le premier jour de la manifestation jusqu'à 24 heures le dernier jour.

**Art. 2 :** Une circulation en sens unique sera mise en place sur ces deux chemins pendant ces jours.

A savoir : sur le chemin forestier longeant la clôture Sud du circuit sera en sens unique Est-Ouest et le chemin longeant la RD 8 le long de la clôture Ouest sera en sens unique Sud-Nord conformément au plan ci-annexé.

**Art. 2 :** Les véhicules de compétition sont autorisés à circuler à l'intérieur du Centre de Sécurité Routière de l'Anneau du Rhin durant ces dates.

**Art. 3 :** La signalisation réglementaire sera effectuée par les soins du pétitionnaire et sous son entière responsabilité.

Art. 4- Le Maire ainsi que tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- M. le Commandant de la Gendarmerie d'Ensisheim  
La Brigade Verte à Soultz
- M. l'Ingénieur de l'ONF, chef de l'agence de Mulhouse
- M. BRETZ Roland, locataire de chasse lot n° 1

L'organisateur  
Mairie

Biltzheim, le 6 mai 2021  
Le Maire, Gilbert VONAU

